

Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne

Deuxième session
Genève, 27 et 28 mai 2019

PROJET DE RAPPORT

établi par le Secrétariat

1. Le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne (ci-après dénommé "groupe de travail") s'est réuni à Genève les 27 et 28 mai 2019.
2. Les parties contractantes ci-après de l'Union de Lisbonne étaient représentées à la session : Burkina Faso, France, Gabon, Hongrie, Iran (République islamique de), Israël, Italie, Mexique, Nicaragua, Pérou, Portugal, République tchèque, Slovaquie (13).
3. Les États ci-après étaient représentés par des observateurs : Afghanistan, Allemagne, Australie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Guyana, Honduras, Inde, Irlande, Japon, Koweït, Nigéria, Paraguay, Pologne, République de Corée, Roumanie, Sénégal, Suisse (20).
4. Des représentants des organisations internationales intergouvernementales ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Union européenne (UE) (4).
5. Des représentants des organisations nationales et internationales non gouvernementales ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : Association congolaise pour le développement agricole (ACDA), Association internationale des juristes du droit de la vigne et du vin (AIDV), Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), Health and Environment Program (HEP), MARQUES – Association des propriétaires européens de marques de commerce, Organisation pour un réseau international d'indications géographiques (oriGIn) (6).
6. La liste des participants figure à l'annexe II du présent rapport.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

7. M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants.
8. Le Directeur général a commencé la réunion en faisant une petite mise au point sur le système de Lisbonne.
9. En premier lieu, le Directeur général a indiqué que le Bureau international avait reçu les deux premiers instruments d'adhésion à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne, le premier de la part du Cambodge et le deuxième de la part de la Côte d'Ivoire. En outre, en février, l'Albanie avait déposé son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Lisbonne, portant ainsi le nombre de parties contractantes à l'Arrangement de Lisbonne à 29. Le Directeur général a ajouté que d'autres adhésions à l'Acte de Genève devraient intervenir dans les mois à venir, ce qui ouvrirait la voie à l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève d'ici à la fin de l'exercice biennal 2019-2020, à savoir en décembre 2020.
10. Deuxièmement, en ce qui concerne le fonctionnement du service d'enregistrement de Lisbonne, le Directeur général a indiqué que ce dernier affichait le même niveau d'activité que les années précédentes, puisque le nombre moyen de demandes reçues en 2018 correspondait au nombre de demandes reçues ces dernières années. Le Directeur général a en particulier indiqué qu'en 2018, il y avait eu 33 nouveaux enregistrements provenant de la Bosnie-Herzégovine, de l'Iran (République islamique d'), de l'Italie, du Mexique et du Pérou.
11. Troisièmement, le Directeur général a rappelé la décision prise par les assemblées en octobre 2017 selon laquelle les unions financées par des taxes avec un déficit biennal prévu pour l'exercice biennal 2018-2019 devraient envisager des mesures conformément à leur propre traité afin de combler ce déficit. Le Directeur général a également évoqué la décision prise par le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne en juin 2018, en ce qui concerne la viabilité financière de l'Union de Lisbonne, de poursuivre l'examen des différentes options lors de futures sessions du groupe de travail et des réunions informelles que le président du groupe de travail pourrait demander au Secrétariat de convoquer.
12. Rappelant que 2019 était une année budgétaire et que la deuxième session du Comité du programme et budget aurait lieu en juillet 2019 afin de formuler ses recommandations aux assemblées de l'OMPI devant se tenir fin septembre 2019 pour le Programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021, il a instamment invité les membres du groupe de travail à accomplir des progrès sur la question à l'examen à la présente session, à savoir la viabilité financière du système de Lisbonne.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

13. M. Csaba Baticz (Hongrie) a été élu à l'unanimité président du groupe de travail.
14. Mme Alexandra Grazioli (OMPI) a assuré le secrétariat du groupe de travail.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15. Le groupe de travail a adopté le projet d'ordre du jour (document LI/WG/DEV-SYS/2/1 Prov.) sans modification.

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

16. Évoquant les remarques préliminaires formulées par le Directeur général, la délégation de la France a pris acte des récentes adhésions du Cambodge et de la Côte d'Ivoire à l'Acte de Genève, ainsi que de l'adhésion de l'Albanie à l'Arrangement de Lisbonne. La délégation était d'avis que ces adhésions témoignaient du fait que le système de Lisbonne et l'Union de Lisbonne, d'une manière générale, se trouvaient dans une dynamique positive.

17. Saluant les dernières évolutions du système de Lisbonne, la délégation de l'Italie a fait part de son intérêt pour l'évolution du système de Lisbonne et a également souligné qu'il s'agissait d'étapes importantes pour ce système. Elle a indiqué qu'elle était prête à débattre de toutes les solutions possibles pour parvenir à la viabilité financière du système.

18. La délégation de l'Iran (République islamique d') a souligné que chaque société avait développé au fil du temps des économies et des traditions fondées sur le savoir. Le développement de ces savoirs avait engendré un certain degré d'interaction humaine avec un environnement géographique particulier. Dans un environnement mondialisé, ces économies fondées sur le savoir étaient particulièrement vulnérables aux abus et il était par conséquent de la plus haute importance de préserver ces traditions et le patrimoine culturel. La délégation a déclaré que les indications géographiques aidaient à déterminer l'origine géographique d'un bien et avaient des répercussions sur la qualité et les caractéristiques spécifiques dudit bien. Elle était d'avis que la protection des indications géographiques non seulement contribuait à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies, mais pouvait également fournir une protection juridique adéquate à des produits de qualité sur la base de leur origine dans le contexte actuel de la mondialisation. Pour conclure, elle a déclaré qu'elle attachait une grande importance à une protection efficace des appellations d'origine et des indications géographiques par l'intermédiaire du système de Lisbonne, avant de signaler qu'au cours de l'année écoulée, l'Iran (République islamique d') avait présenté 20 nouvelles demandes internationales selon le système de Lisbonne, ce qui portait le nombre total d'enregistrements iraniens selon le système de Lisbonne à 61.

19. La délégation de la Hongrie a rappelé que la Hongrie avait toujours été un véritable défenseur du système de Lisbonne et qu'elle restait déterminée à trouver une solution raisonnable et équilibrée afin d'assurer la viabilité financière du système. Elle a en outre indiqué que la Hongrie avait soigneusement étudié les différentes options proposées au cours des dernières années. À cet égard, la délégation a répété que les mesures appropriées devant être adoptées devaient reposer sur le principe de solidarité et de coordination des budgets des unions administrées par l'OMPI, tout en respectant la nature même du système de Lisbonne et les dispositions juridiques des accords pertinents. Elle a pris note avec satisfaction de l'intensification de la promotion du système de Lisbonne, qu'elle jugeait essentielle pour attirer de nouvelles parties contractantes dans le système et qui contribuerait à l'établissement d'un système mondial de propriété intellectuelle viable.

20. La délégation du Pérou a réaffirmé sa ferme détermination à contribuer au renforcement du système de Lisbonne pour l'enregistrement international des appellations d'origine et des indications géographiques grâce à l'intensification des activités de promotion. Par ailleurs, elle a félicité l'OMPI pour l'organisation du prochain Colloque mondial sur les indications géographiques en juillet de l'année en cours, à Lisbonne.

21. La délégation des États-Unis d'Amérique a réitéré que la question de la viabilité financière du système de Lisbonne était très importante, non seulement pour l'avenir de l'Union de Lisbonne, mais également parce qu'elle avait une incidence sur l'ensemble des membres de l'OMPI. La délégation a indiqué qu'elle restait préoccupée par la question ouverte de savoir si le système de Lisbonne pourrait un jour devenir financièrement viable. En outre, elle a rappelé qu'elle continuait à se demander si l'OMPI devrait en fait administrer l'Acte de Genève,

étant donné que la conférence diplomatique qui lui avait donné naissance avait été négociée sans contribution significative de la majorité des membres de l'OMPI concernant ses dispositions. À cet égard, elle a déclaré qu'elle maintenait également sa position selon laquelle l'Acte de Genève ne pouvait pas être automatiquement considéré comme un traité administré par l'OMPI et qu'une décision positive devait être prise sur cette question. La délégation a en outre indiqué qu'elle n'était pas au courant d'une quelconque communication du Directeur général au Comité de coordination de l'OMPI et à l'Assemblée générale de l'OMPI en vue de déterminer si l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne était un traité administré par l'OMPI. La délégation a rappelé au groupe de travail que les activités de promotion visant à accroître le nombre de membres de l'Acte de Genève ne pouvaient être financées ni être dotées de personnel par l'OMPI, en l'absence d'un accord formel des États membres de l'OMPI à cet effet. Après avoir fait part de ses préoccupations quant aux solutions qui seraient présentées pour résoudre ces questions, la délégation a déclaré qu'elle saluait les interventions des autres pays, des membres de l'Union de Lisbonne comme des membres de l'OMPI, concernant les voies à suivre créatives pour résoudre ce problème persistant de la viabilité financière du système de Lisbonne. Enfin, la délégation a déclaré qu'il serait intéressant de savoir comment ceux qui envisageaient d'adhérer à l'Acte de Genève se préparaient à protéger les indications géographiques relatives aux produits non agricoles de tiers afin de satisfaire à leurs obligations, en vertu à la fois de l'Accord sur les ADPIC et de l'Acte de Genève, afin de protéger tous les objets pouvant prétendre à une protection, y compris les indications géographiques relatives aux produits non agricoles.

22. La délégation de l'Union européenne (UE) et ses États membres a dressé un bref état des lieux des préparatifs en cours au sein de l'Union en vue de son adhésion à l'Acte de Genève. Elle a rappelé qu'une feuille de route relative à l'adhésion de l'Union européenne à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques avait été publiée le 23 décembre 2017, invitant toutes les parties prenantes à faire part de leurs observations. Le 27 juillet 2018, la Commission a adopté les propositions pour l'adhésion de l'Union européenne à l'Acte de Genève qui consistaient en un projet de décision du Conseil relatif à l'adhésion et un projet de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'action de l'Union européenne à la suite de son adhésion. Après un débat intense au sein de l'instance législative, un texte de compromis sur le règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'action de l'Union européenne à la suite de son adhésion à l'Acte de Genève a été convenu lors d'un trilogue qui s'est tenu à Strasbourg le 13 mars 2019, entre la Commission, le Parlement européen et le Conseil. Le 16 avril 2019, le Parlement européen en séance plénière a donné le consentement nécessaire à la décision du conseil relative à l'adhésion de l'Union européenne et a voté en faveur du Rapport du rapporteur du Parlement européen et du règlement du Conseil, approuvant ainsi le résultat du trilogue. Cependant, pour des raisons techniques, la délégation a indiqué que le texte du règlement devait encore être examiné par des juristes et des linguistes et que cette procédure rectificative devrait être approuvée par une réunion du Parlement européen en séance plénière, qui devrait probablement avoir lieu à la mi-juillet. Dans la mesure où ces deux actes juridiques devraient ensuite être en fin de compte adoptés par le Conseil de l'Union européenne, la délégation était d'avis que l'Union européenne devrait pouvoir déposer son instrument d'adhésion avant la fin de l'année.

23. La représentante du *Health and Environment Program* (HEP) a déclaré qu'à un moment où le besoin d'agriculture biologique continuait de s'intensifier, il devenait urgent de valoriser la chaîne de valeur dans le système de distribution des produits agricoles, en mettant en avant des éléments clés comme l'authenticité et l'utilisation des gestes ancestraux. Par conséquent, le HEP comptait beaucoup sur la protection juridique d'un nom géographique accordée sur la base d'une renommée de longue date d'un produit afin de protéger des produits associés dans plusieurs pays en même temps. La représentante du HEP a par ailleurs souligné que le SIAC (Salon international de l'Artisanat du Cameroun) exposait des objets d'art, des sculptures, des bijoux, des poteries, des broderies exceptionnels ainsi que des savoir-faire technologiques pour

des produits alimentaires diététiques alternatifs et la pharmacopée traditionnelle. Elle a ensuite évoqué en particulier le poivre blanc de Penja, également présenté au salon, dont le prix au kilogramme était passé de 2500 francs CFA à 14 000 francs CFA grâce à l'indication géographique accordée à ce produit phare du Cameroun. Après avoir précisé que le *poivre du Penja* et le *miel blanc d'Oku* étaient les deux produits du Cameroun qui avaient bénéficié d'une protection au moyen d'une indication géographique, la représentante du HEP a déclaré qu'il était très clair que cette protection apportait une valeur supplémentaire aux produits agricoles. Par ailleurs, en ce qui concernait les produits artisanaux, le HEP encourageait les pays à se plonger dans la numérisation afin de répondre à la demande internationale et devenir ainsi compétitifs. Elle a conclu en déclarant que, dans la mesure où le développement rapide de certaines activités engendrait de solides besoins financiers qui ne pouvaient être satisfaits par les seuls surplus produits par l'agriculture, le HEP invitait instamment les pays à explorer la possibilité de recourir à des ressources externes comme des investisseurs providentiels, du capital-risque, des subventions, etc.

24. En réponse à la déclaration de la délégation des États-Unis d'Amérique, en particulier en ce qui concerne la légitimité de l'Acte de Genève et de l'Union de Lisbonne, la délégation de la France a rappelé que lors de précédentes réunions, elle avait déjà eu l'occasion de démontrer la légitimité incontestable de l'Acte de Genève et de son administration par l'OMPI. La délégation a indiqué que l'Union de Lisbonne était en effet une union spéciale administrée par l'OMPI. À cet égard, elle a évoqué l'article premier de la Convention de Paris, qui s'appliquait spécifiquement aux appellations d'origine, tandis que l'article premier de l'Arrangement de Lisbonne ne laissait aucun doute quant au fait que l'Union de Lisbonne avait été créée dans le cadre de la Convention de Paris et faisait par conséquent partie de l'OMPI. De plus, la délégation a rappelé qu'en mai 2015, une conférence diplomatique s'était tenue conformément aux règles de l'Organisation. En vertu de la volonté souveraine des membres de l'Union de Lisbonne, cette conférence avait expressément adopté l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne à titre de révision de l'Arrangement de Lisbonne. En conséquence, étant donné que l'Acte de Genève était clairement couvert par l'article 30 de la Convention de Vienne du point de vue du droit international, il était donc incontestable qu'aucun changement de statut de l'Arrangement de Lisbonne n'était intervenu à la suite de cette révision. La délégation a par ailleurs rappelé que l'Union de Lisbonne était une union spéciale administrée par l'OMPI et demeurait une union distincte administrée par l'OMPI. La délégation a salué l'éventuelle adhésion de l'Union européenne à l'Acte de Genève dans un proche avenir, comme la délégation de l'Union européenne et ses États membres l'avait indiqué. Elle était d'avis que d'autres adhésions, notamment de pays en développement pour qui les indications géographiques revêtaient une grande importance et constituaient des outils importants pour améliorer la valeur de leurs produits alimentaires et de leurs spécificités culturelles, pourraient également raisonnablement intervenir dans les prochains mois.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : VIABILITÉ FINANCIÈRE DE L'UNION DE LISBONNE

25. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document LI/WG/DEV-SYS/2/2.

26. Le président a ouvert le débat relatif au point 4 de l'ordre du jour.

27. Évoquant la viabilité financière à long terme du système de Lisbonne, la délégation d'Israël, a souligné combien il importait que le système soit autofinancé et a suggéré quelques mesures pratiques à adopter. Premièrement, compte tenu que la protection accordée au titre des traités de Lisbonne était illimitée, la délégation était d'avis qu'il fallait assurer un suivi régulier du barème des taxes et envisager l'introduction de nouvelles taxes pour la fourniture des services administratifs par le Bureau international qui généreraient des recettes et pourraient être progressivement augmentées au fil du temps. Une autre mesure possible serait la numérisation des opérations de Lisbonne, l'automatisation des procédures et la création de

moyens électroniques pour le dépôt et le traitement des demandes internationales et autres transactions, ce qui en fin de compte réduirait les dépenses de fonctionnement.

Troisièmement, la délégation était d'avis qu'il serait impératif d'améliorer les activités de promotion du système de Lisbonne, y compris de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne, étant entendu que la promotion du système ne manquerait pas d'attirer de nouveaux membres et encouragerait également les membres existants à déposer de nouvelles demandes. Cependant, compte tenu de la nature même du traité et du fait qu'il n'existait pas tant de noms géographiques disponibles à des fins d'enregistrement, la délégation s'est demandé si toutes les mesures citées précédemment suffiraient pour parvenir à une viabilité financière à long terme du système de Lisbonne.

28. La délégation de l'Iran (République islamique d') a réaffirmé sa détermination à contribuer à trouver une solution à long terme pour assurer la viabilité financière du système de Lisbonne. À cet égard, elle a salué les efforts déployés par les membres de l'Union de Lisbonne pour envisager différentes options permettant de parvenir à cette viabilité financière, conformément au principe selon lequel le montant des taxes devrait être normalement suffisant pour couvrir les dépenses occasionnées pour maintenir le fonctionnement du service de l'enregistrement international sans qu'il soit recouru au versement de contributions par les membres de l'Union de Lisbonne. La délégation a salué les nouvelles adhésions à l'Acte de Genève et à l'Arrangement de Lisbonne et a déclaré qu'elle attendait avec impatience l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève, qui contribuerait positivement à la viabilité financière du système. Elle a indiqué qu'elle continuait d'estimer que les activités de promotion et la fourniture de services d'excellente qualité à la communauté mondiale de la propriété intellectuelle figuraient parmi les principales fonctions de l'OMPI. Enfin, la délégation a déclaré qu'elle attendait avec intérêt qu'il soit accordé une égale importance à l'Union de Lisbonne et aux autres unions administrées par l'OMPI, dans le plein respect du mandat de l'Organisation.

29. Après avoir souligné que le document de travail à l'examen présentait les mêmes problèmes que ceux recensés dans le document rédigé pour la première session du groupe de travail, la délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'elle attendait avec intérêt d'entendre les stratégies innovantes qui avaient été discutées durant l'intersession afin de trouver des solutions à la question examinée. La délégation a redit que tout emprunt pour résoudre le déficit de l'Union de Lisbonne serait remboursé lorsque les réserves de l'Union de Lisbonne permettraient de le faire. L'incertitude quant à la date de remboursement de ce prêt remettait en question la capacité de l'Union de Lisbonne à résoudre un jour ses problèmes de déficit financier. Dans la mesure où l'Union de Lisbonne était une union financée par des taxes, la délégation a encouragé le groupe de travail à examiner comment les recettes provenant des taxes pourraient être augmentées afin de venir à bout du déficit. Comme elle l'avait indiqué à la précédente session du groupe de travail, la délégation a déclaré que l'un des moyens de trouver des solutions à la question à l'examen serait de s'intéresser au financement des autres unions financées par des taxes. L'on pouvait se demander si l'Union de Lisbonne atteindrait un jour la viabilité financière sans avoir recours à des méthodes palliatives telles que les subventions et les prêts. La délégation a poursuivi en déclarant que, contrairement à d'autres unions offrant un service d'enregistrement international, les indications géographiques constituaient par leur nature même un sous-ensemble de propriété intellectuelle extrêmement limité. D'autres unions avaient un nombre infini de demandes internationales qu'il était possible de déposer comme l'Union de Madrid, par exemple, qui avait reçu 55 000 demandes internationales en 2017. La délégation a par ailleurs souligné que les taxes pour une demande de base selon le système de Madrid étaient de 653 francs suisses ce qui représentait plus de 36 millions de francs suisses correspondant aux seules taxes de dépôt perçues en 2017. Elle a ajouté qu'il existait d'autres taxes, comme les extensions désignées de protection à d'autres pays, etc. En revanche, le nombre d'appellations d'origine et d'indications géographiques enregistrées dans la base de données Lisbon Express était seulement de 1130, dont 188 avaient été annulées. Aussi n'était-il pas surprenant que la vaste majorité des enregistrements selon le système de Lisbonne proviennent d'Europe, alors que d'autres parties

contractantes d'Afrique subsaharienne, à savoir le Burkina Faso, le Congo, le Gabon et le Togo n'avaient, à ce jour, pas enregistré une seule appellation d'origine selon le système de Lisbonne. Enfin, la délégation s'est opposée à une mesure précédemment présentée pour résoudre les insuffisances financières, à savoir l'idée que l'Acte de Genève fasse l'objet d'une promotion en vue d'assurer une augmentation du nombre de ses membres et a fait objection à l'idée que cette mesure puisse aboutir à une augmentation des recettes pour cette Union. Elle a conclu en précisant qu'elle apprécierait qu'il soit confirmé que les activités de promotion visant à accroître le nombre de membres pour l'Acte de Genève n'étaient pas menées par l'OMPI grâce aux fonds de l'OMPI. Enfin, évoquant la réponse de la délégation de la France, la délégation a réaffirmé son point de vue selon lequel l'Acte de Genève n'était pas une simple révision de l'Arrangement de Lisbonne, puisque l'objet pouvant prétendre à une protection au titre des indications géographiques avait été élargi.

30. La délégation de l'Australie a déclaré qu'elle continuait à encourager l'Union de Lisbonne à élaborer des solutions concrètes à long terme pour combler ses déficits de recettes et assurer la viabilité financière à long terme du système de Lisbonne, au-delà du déficit biennal prévu pour l'exercice biennal 2018-2019. Elle a poursuivi en ajoutant que l'Australie présageait qu'une série de mesures serait nécessaire pour combler ce déficit, notamment des mesures conformes aux propres traités de l'Union de Lisbonne. Elle a indiqué qu'elle demeurait peu convaincue qu'une augmentation des taxes d'enregistrement suffirait à engager le système de Lisbonne sur la voie de l'autonomie financière à long terme. Par conséquent, il convenait d'examiner des sources supplémentaires de financement pour ce système dans la mesure permise en vertu de l'Acte de Genève et du règlement d'exécution commun. Enfin, la délégation a également encouragé les membres de l'Union de Lisbonne à étudier les autres Unions pour les aider à trouver des solutions faisables pour parvenir à une viabilité financière.

31. Le président a invité les membres de l'Union de Lisbonne, les délégations ayant le statut d'observateurs et les organisations internationales qui envisageaient d'adhérer à l'Acte de Genève à poursuivre les débats sur la viabilité financière du système de Lisbonne dans un cadre informel.

[Suspension]

32. Le président a rouvert la séance plénière pour informer les membres du groupe de travail des résultats des consultations informelles.

33. Sur la base des délibérations qui ont eu lieu au titre du point 4 de l'ordre du jour, le groupe de travail est convenu :

- i) de prendre note des déclarations faites et des différents avis exprimés sous le point 4 de l'ordre du jour; et
- ii) de poursuivre la réflexion sur les mesures à prendre pour assurer la viabilité financière de l'Union de Lisbonne, y compris le réexamen régulier du barème des taxes, tout en reconnaissant la nécessité d'évaluer l'incidence de l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève sur la situation financière de l'Union.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

34. Le président a introduit le débat relatif au point 5 de l'ordre du jour concernant l'adoption du résumé établi par le président et a invité les délégations à formuler leurs observations.

35. La délégation des États-Unis d'Amérique a regretté que la présente session du groupe de travail n'ait pas rempli son mandat consistant à trouver des solutions pour assurer la viabilité

financière de l'Union de Lisbonne et que les débats nécessaires soient reportés jusqu'à ce que l'Acte de Genève entre en vigueur. Elle a également regretté qu'une fois encore, le personnel et les fonds de l'OMPI soient utilisés pour la réalisation d'activités de promotion visant à soutenir l'Acte de Genève. Enfin, la délégation a déploré que la présente session du groupe de travail ait été une occasion ratée de résoudre les problèmes au sein de l'Union.

36. La délégation de la France a pris note avec satisfaction que la présente session du groupe de travail avait fourni aux membres de l'Union de Lisbonne l'occasion d'avoir des débats ouverts sur d'éventuelles mesures visant à assurer le financement de l'Union et, de manière plus générale, sur le développement du système de Lisbonne. Elle a par ailleurs indiqué que l'entrée en vigueur à venir de l'Acte de Genève et l'adhésion d'organisations internationales, telles que l'Union européenne, au système de Lisbonne marquerait le début d'une nouvelle ère. La délégation demeurait par conséquent convaincue que les conclusions de la présente session du groupe de travail concernant la conduite d'activités de promotion et la coordination nécessaire entre les États membres étaient plus importantes que jamais et qu'elles contribueraient à accroître le nombre de parties contractantes à l'Acte de Genève dans un proche avenir.

37. Le groupe de travail a approuvé le résumé présenté par le président figurant à l'annexe I du présent rapport.

38. Le président a indiqué que le projet de rapport complet de la deuxième session du groupe de travail serait publié sur le site Web de l'OMPI à l'intention des délégations et représentants ayant participé à la réunion. Les participants seraient informés de la publication du projet de rapport sur le site Web de l'OMPI. Ils pourraient formuler des observations dans un délai d'un mois à compter de la date de publication. Passée cette date, une version du document en mode "suivi des modifications", qui tiendrait compte de toutes les observations reçues de la part des participants, serait publiée sur le site Web de l'OMPI. La publication des observations et de la version en mode "changements apparents" serait communiquée aux participants, assortie d'un délai pour la présentation des observations finales concernant la version en mode "changements apparents". Ensuite, le rapport, qui tiendrait compte de toutes les observations finales en tant que de besoin, serait publié sur le site Web de l'OMPI sans changements apparents, avec indication de la date de la publication finale. En l'absence d'observations dans un délai de deux semaines à compter de cette date, le rapport serait considéré comme adopté.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

39. Le président a prononcé la clôture de la session le 28 mai 2019.

[Les annexes suivent]



Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne

Deuxième session
Genève, 27 et 28 mai 2019

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

adopté par le groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne (ci-après dénommé "groupe de travail") s'est réuni à Genève les 27 et 28 mai 2019.
2. Les parties contractantes ci-après de l'Union de Lisbonne étaient représentées à la session : Burkina Faso, France, Gabon, Hongrie, Iran (République islamique de), Israël, Italie, Mexique, Nicaragua, Pérou, Portugal, République tchèque, Slovaquie (13).
3. Les États ci-après étaient représentés par des observateurs : Afghanistan, Allemagne, Australie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Guyana, Honduras, Inde, Irlande, Japon, Koweït, Nigéria, Paraguay, Pologne, République de Corée, Roumanie, Sénégal, Suisse (20).
4. Des représentants des organisations internationales intergouvernementales ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Union européenne (UE) (4).
5. Des représentants des organisations nationales et internationales non gouvernementales ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : Association congolaise pour le développement agricole (ACDA), Association internationale des juristes du droit de la vigne et du vin (AIDV), Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), Health and Environment Program (HEP), MARQUES – Association des propriétaires européens de marques de commerce, Organisation pour un réseau international d'indications géographiques (oriGIn) (6).

6. La liste des participants figure dans le document LI/WG/DEV-SYS/2/INF/1 Prov*.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

7. M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

8. M. Csaba Baticz (Hongrie) a été élu à l'unanimité président du groupe de travail.
9. Mme Alexandra Grazioli (OMPI) a assuré le secrétariat du groupe de travail.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. Le groupe de travail a adopté le projet d'ordre du jour (document LI/WG/DEV-SYS/2/1 Prov.) sans modification.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : VIABILITÉ FINANCIÈRE DE L'UNION DE LISBONNE

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document LI/WG/DEV-SYS/2/2.
12. Le président a pris note des avis exprimés par l'ensemble des délégations, y compris les délégations observatrices. Ces avis seront pleinement reflétés dans le rapport de la présente session.
13. Le groupe de travail a également souligné l'importance des activités de promotion visant à accroître le nombre de membres du système de Lisbonne, y compris de l'Acte de Genève, et la nécessité de renforcer la coordination entre les membres de l'Union de Lisbonne à cet égard.
14. Sur la base des délibérations qui ont eu lieu au titre du point 4 de l'ordre du jour, le groupe de travail est convenu :
- i) de prendre note des déclarations faites et des différents avis exprimés sous le point 4 de l'ordre du jour; et
 - ii) de poursuivre la réflexion sur les mesures à prendre pour assurer la viabilité financière de l'Union de Lisbonne, y compris le réexamen régulier du barème des taxes, tout en reconnaissant la nécessité d'évaluer l'incidence de l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève sur la situation financière de l'Union.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

15. Le groupe de travail a approuvé le résumé présenté par le président figurant dans le présent document.

* La liste définitive des participants figurera dans une annexe du rapport de la session.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

16. Le président a prononcé la clôture de la session le 28 mai 2019.

[L'annexe II suit]

F - E



LI/WG/DEV-SYS/2/INF/1
ORIGINAL: FRANCAIS/ANGLAIS
DATE: LE 28 MAI 2019/ MAY 28, 2019

Groupe de travail sur le développement du Système de Lisbonne

Deuxième session
Genève, 27 et 28 mai 2019

Working Group on the Development of the Lisbon System

Second Session
Geneva, May 27 and 28, 2019

LISTE DES PARTICIPANTS
LIST OF PARTICIPANTS

établie par le Secrétariat
prepared by the Secretariat

I. MEMBRES/MEMBERS

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États)
(in the alphabetical order of the names in French of the States)

BURKINA FASO

Sibdou Mireille SOUGOURI KABORE (Mme), attachée, Mission permanente, Genève
sougourikabore@gmail.com

FRANCE

Ludovic LARBODIERE (M.), chef, Bureau de la mondialisation et de la sécurité alimentaire,
Service Europe et international, Ministère de l'agriculture, Paris
ludovic.larbodiere@agriculture.gouv.fr

Anne LAUMONIER (Mme), référente indications géographiques, Service Europe et
international, Ministère de l'agriculture, Paris
anne.laumonier@agriculture.gouv.fr

Indira LEMONT SPIRE (Mme), chargée de mission, Direction juridique, Pôle international,
Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie
ilemontspire@inpi.fr

GABON

Edwige KOUMBY MISSAMBO (Mme), premier conseiller, Mission permanente, Genève
premierconseiller@gabon-onug.ch

Roland Steve ENGONE NGYE (M.), conseiller, Mission permanente, Genève
mission.gabon@gabon-onug.ch

HONGRIE/HUNGARY

Csaba BATICZ (Mr.), Head, Legal and International Department, Hungarian Intellectual
Property Office (HIPO), Budapest
csaba.baticz@hipo.gov.hu

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'"/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Reza DEGHANI (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ISRAËL/ISRAEL

Sharon NIR SHALOM (Ms.), Team Leader, Trademarks and Appellations of Origin Division, Israel Patent Office, Ministry of Justice, Jerusalem
sharonni@justice.gov.il

Judith GALILEE-METZER (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva
counsellor@geneva.mfa.gov.il

Daniela ROICHMAN (Ms.), Advisor, Permanent Mission, Geneva
unagencies@geneva.mfa.gov.il

ITALIE/ITALY

Bruna GIOIA (Ms.), Administrative Officer, International Trademarks, Italian Patent and Trademark Office (UIBM), Directorate General for the Fight Against Counterfeiting, Ministry of Economic Development, Rome
bruna.gioia@mise.gov.it

Giuseppa TATA (Ms.), Treasury Management Officer, Italian Patent and Trademark Office (UIBM), Directorate General for the Fight Against Counterfeiting, Ministry of Economic Development, Rome

MEXIQUE/MEXICO

Sonia HERNÁNDEZ ARELLANO (Sra.), Subdirectora Divisional de Asuntos Multilaterales y Cooperación Técnica Internacional, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Karla JUÁREZ BERMÚDEZ (Sra.), Especialista en Propiedad Industrial, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Raúl VARGAS JUAREZ (Sr.), Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra
rvargas@sre.gob.mx

Paulina CEBALLOS ZAPATA (Sra.), Asesor, Misión Permanente, Ginebra
pceballos@delegamexoi.ch

María del Pilar ESCOBAR BAUTISTA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

NICARAGUA

Carlos Ernesto MORALES DÁVILA (Sr.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra
embajada.ginebra@cancilleria.gob.ni

Nohelia Carolina VARGAS IDIÁQUEZ (Sra.), Primera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

PÉROU/PERU

Cristóbal MELGAR (Sr.), Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra
cmelgar@onuperu.org

PORTUGAL

Rui SOLNADO DA CRUZ (Mr.), Legal Expert, External Relations and Legal Affairs Directorate,
National Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Justice, Lisbon

Silvia LOURENÇO (Ms.), Examiner, Trademarks, Designs and Models Department, National
Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Justice, Lisbon

Francisco SARAIVA (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Katerina DLABOLOVA (Ms.), Expert, International Department, Industrial Property Office,
Prague
kdlabolova@upv.cz

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Emil ZATKULIAK (Mr.), Expert, Office of the President and International Affairs, Industrial
Property Office of the Slovak Republic, Banská Bystrica

II. ÉTATS OBSERVATEURS/OBSERVER STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États)
(in the alphabetical order of the names in French of the States)

AFGHANISTAN

Mohamed HAQJO (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Sulaiman SATARI (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Siavash KARIMI (Mr.), Commercial Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ALLEMAGNE/GERMANY

Stefan GEHRKE (Mr.), Expert, Trademark Law, Law Against Unfair Competition, Design Law, Combating of Product Piracy, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection, Berlin

Jan POEPEL (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Skye REEVE (Ms.), Assistant Director, International Policy and Cooperation, IP Australia, Canberra

skye.reeve@ipaaustralia.gov.au

ESPAGNE/SPAIN

Eva María PÉRTICA GÓMEZ (Sra.), Jefa de Servicio, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

eva.pertica@oepm.es

Juan José LUEIRO GARCÍA (Sr.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Nancy OMELKO (Ms.), Attorney-Advisor, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Deborah LASHLEY-JOHNSON (Ms.), Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

Kristine SCHLEGELMILCH (Ms.), Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Maria KARABANOVA (Ms.), Deputy Head of Division, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Moscow
otd1647@rupto.ru

FINLANDE/FINLAND

Iikka TOIKKANEN (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

GUYANA

Ford DEEP (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Bibi ALLY (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

HONDURAS

Mariel LEZAMA PAVÓN (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

INDE/INDIA

Animesh CHOUDHURY (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva
animesh.choudhury11@mea.gov.in

IRLANDE/IRELAND

Michael GAFFEY (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Mary KILLEEN (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mary.Killeen@dfa.ie

JAPON/JAPAN

Hiroki UEJIMA (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KOWEÏT/KUWAIT

Abdulaziz TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

NIGÉRIA/NIGERIA

Amina SMAILA (Ms.), Minister, Permanent Mission, Geneva
smailaamira@gmail.com

PARAGUAY

Walter José CHAMORRO MILTOS (Sr.), Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra
wchamorro@misioparaguay.ch

POLOGNE/POLAND

Katarzyna TURAŁA (Ms.), Expert, Trademark Department, Patent Office of the Republic of Poland, Warsaw
kturala@uprp.gov.pl

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

Jung DAE SOON (Mr.), Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Florin TUDORIE (Mr.), Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva
florin.tudorie@romaniaunog.org

SÉNÉGAL/SENEGAL

Talibouya BA (M.), secrétaire général, Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'innovation technologique (ASPIT), Ministère du développement industriel et des petites et moyennes industries, Dakar
bouyatali2006@yahoo.fr

SUISSE/SWITZERLAND

Erik THÉVENOD-MOTTET (M.), expert indications géographiques, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Reynald VEILLARD (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

III. ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES/
INTERNATIONAL INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

ORGANISATION DE COOPÉRATION ISLAMIQUE (OCI)/ORGANIZATION OF ISLAMIC
COOPERATION (OIC)

Halim GRABUS (Mr.), Counsellor, Permanent Delegation, Geneva

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
(FAO)/FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)

Ahmad MUKHTAR (Mr.), Economist, Trade and Food Security, Geneva

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)/WORLD TRADE ORGANIZATION
(WTO)

Wolf MEIER-EWERT (Mr.), Counsellor, Intellectual Property, Government Procurement and
Competition Division, Geneva

Wolf.Meier-Ewert@wto.org

Xiaoping WU (Ms.), Counsellor, Intellectual Property, Government Procurement and
Competition Division, Geneva

Natalie CARLSON (Ms.), Junior Legal Analyst, Intellectual Property, Government Procurement
and Competition Division, Geneva

Natalie.Carlson@wto.org

Aliakbar MODABBER (Mr.), Young Professional, Intellectual Property, Government
Procurement and Competition Division, Geneva

Aliakbar.modabber@wto.org

UNION EUROPÉENNE (UE)/EUROPEAN UNION (EU)

Klaus BLANK (Mr.), Policy Officer, Geographical Indications and World Trade Organization
(WTO) Legal Issues, Directorate-General Agriculture, European Commission, Brussels

klaus.blank@ec.europa.eu

IV. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES/NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

Association congolaise pour le développement agricole (ACDA)

Daldy Rustichel YOUNBOU BIAGHA (M.), président coordinateur international, Sannois

Association internationale des juristes pour le droit de la vigne et du vin (AIDV)/International Wine Law Association (AIDV)

Matthijs GEUZE (Mr.), Representative, Divonne-les-Bains
matthijs.geuze77@gmail.com

Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)/Centre for International Intellectual Property Studies (CEIPI)

François CURCHOD (M.), chargé de mission, Genolier
francois.curchod@vtxnet.ch

Health and Environment Program (HEP)

Madeleine SCHERB (Ms.), President, Geneva
madeleine@health-environment-program.org
Pierre SCHERB (Mr.), Legal Advisor, Geneva
avocat@pierrescherb.ch

MARQUES – Association des propriétaires européens de marques de commerce/MARQUES – Association of European Trademark Owners

Alessandro SCIARRA (Mr.), Expert, Milano

Organisation pour un réseau international des indications géographiques (oriGIn)/Organization for an International Geographical Indications Network (oriGIn)

Massimo VITTORI (Mr.), Managing Director, Geneva
Ida PUZONE (Ms.), Project Manager, Geneva

V. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Csaba BATICZ (M./Mr.) (HONGRIE/HUNGARY)

Secrétaire/Secretary : Alexandra Grazioli (Mme/Ms.) (OMPI/WIPO)

VI. SECRETARIAT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (OMPI)/SECRETARIAT OF THE WORLD INTELLECTUAL
PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Francis GURRY (M./Mr.), Directeur général/Director General

WANG Binying (Mme/Ms.), vice-directrice générale, Secteur des marques et des dessins et modèles/Deputy Director General, Brands and Designs Sector

Frits BONTEKOE (M./Mr.), conseiller juridique/Legal Counsel

Marcus HÖPPERGER (M./Mr.), directeur principal, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles/Senior Director, Department for Trademarks, Industrial Designs and Geographical Indications, Brands and Designs Sector

Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.), directrice, Finances et planification des programmes (contrôleur), Département des finances et de la planification des programmes, Secteur administration et gestion/Director, Program Planning and Finance (Controller), Program Planning and Finance Department, Administration and Management Sector

Maya BACHNER (Mme/Ms.), directrice, Division de l'exécution des programmes et du budget, Département des finances et de la planification des programmes, Secteur administration et gestion/Director, Program Performance and Budget Division, Department of Program Planning and Finance, Administration and Management Sector

Alexandra GRAZIOLI (Mme/Ms.), directrice, Service d'enregistrement Lisbonne, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles/Director, Lisbon Registry, Department for Trademarks, Industrial Designs and Geographical Indications, Brands and Designs Sector

Anna MORAWIEC MANSFIELD (Mme/Ms.), conseillère juridique adjointe, Bureau du conseiller juridique/ Deputy Legal Counsel, Office of the Legal Counsel

Florence ROJAL (Mme/Ms.), juriste principale, Service d'enregistrement Lisbonne, Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles/Director, Lisbon Registry, Department for Trademarks, Industrial Designs and Geographical Indications, Brands and Designs Sector

[Fin de l'annexe II et du document]